

convenance et sans se rendre coupable de la moindre offense à toute personne se proposant d'entreprendre la construction d'un chemin de fer dans lequel sa compagnie est intéressée.

Telle est la preuve fournie à l'appui de la déclaration de M. Pew, soutenue qu'elle l'était par ce monsieur McConachio. Voilà l'une des révélations que nous avons entendues ce soir. Puis nous avons eu une autre déclaration à l'effet que l'honorable député de Toronto-Ouest, comme président de la compagnie, était partie à un contrat avec M. Macdonald, qui, je crois, était l'entrepreneur de la ligne primitive du chemin de fer de Souris et des Montagnes Rocheuses, et qui aujourd'hui, réclame, à juste titre, je crois, le prix des travaux de terrassement sur un parcours de 50 milles. Eh bien, M. l'Orateur, ce contrat démontrait tout simplement que M. Macdonald devait construire le chemin, et que la compagnie devait recevoir, à même le produit des obligations et de la subvention, \$1,500 par mille qui devaient entrer dans les opérations ordinaires de la compagnie—non pas être donnés à l'honorable député de Toronto (M. Beatty)—mais être affectés aux opérations ordinaires de la compagnie telles que l'équipement du chemin, son exploitation et toutes les dépenses incidentes qui, comme chacun sait, doivent être faites après qu'un chemin de fer est passé des mains de l'entrepreneur entre les mains de la compagnie. Tous ceux qui savent quelque chose au sujet des chemins de fer savent que des dépenses énormes relatives à la construction des chemins de fer, doivent être faites après que ces chemins ont passé des mains des entrepreneurs entre les mains de la compagnie. Telle est la proposition qui a été faite; quel mal y a-t-il là dedans? Il n'y a là rien de condamnable—rien qui puisse justifier les expressions dont les honorables membres de l'opposition se sont servis, au sujet des révélations, tout comme si l'on eut prouvé contre l'honorable député de Toronto-Ouest quelque chose qui put justifier non seulement le refus de lui accorder la charte, mais encore justifier son expulsion de la Chambre, si les faits étaient tels que l'ont prétendu les honorables membres de l'opposition plutôt par suggestions et par insinuations, plutôt par l'emploi de l'expression: "après les révélations que nous avons entendues," que par aucune accusation catégorique qu'ils aient osé porter.

Telles sont, M. l'Orateur, les révélations dont on nous a tant parlé. Puis l'honorable préopinant a dit qu'une formule de contrat a été soumise au comité des chemins de fer, mais qu'elle était tellement insuffisante, tellement indigne de confiance, que l'honorable ministre qui dirige la Chambre en ce moment n'a pu lire la signature. Or je me rappelle que je suis allé dans Northumberland-Ouest, je crois que c'est lors de la première élection de l'honorable député qui représente aujourd'hui ce collège électoral en cette Chambre. Il y avait là un certain nombre de mes anciens amis. Je me rappelle que l'un d'eux m'a montré une lettre qui lui avait été écrite et qui lui conseillait fortement d'appuyer le candidat libéral. Il me demanda quel était l'auteur de la lettre. Je lui dis que je ne pouvais comprendre la signature; la lettre fut passée de main en main, mais personne ne put déchiffrer la signature; puis il se trouva que c'était la signature de l'honorable député de Durham-Ouest. Cependant, personne ne songerait à dire que parce qu'il est difficile de lire sa signature, il s'en suit qu'il est un personnage insignifiant dont on ne doit tenir aucun compte dans une question à laquelle il se trouverait intéressé. C'est la doctrine la plus nouvelle que j'aie entendu énoncer, savoir: que la difficulté de lire une signature est une preuve que le signataire est indigne de confiance ou de considération.

On nous dit, de plus, M. l'Orateur, qu'il est indigne d'un membre du parlement d'avoir des intérêts dans les chemins de fer subventionnés par le gouvernement. C'est là une grande question, une question large et qui peut être discutée à son propre mérite. On n'a pas considéré que c'était une indignité dans le passé, et nul honorable député n'a le droit d'accuser un honorable député de s'être conduit d'une façon

M. WHITE (Cardwell)

indigne, d'avoir déshonoré sa position ou d'avoir compromis la réputation du parlement en faisant ce que jusqu'à présent les membres du parlement ont fait avec l'impunité la plus parfaite. J'ai parlé ailleurs d'un exemple remarquable que nous avons en ce moment devant le parlement; je veux parler du chemin de fer de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, dont l'honorable député de Selkirk, M. Sutherland, est le président. Cet honorable député est actuellement en Angleterre dans l'intérêt de ce chemin de fer. Ce chemin de fer a reçu de fortes subventions du gouvernement—des subventions plus considérables, je crois, que celles qui ont été accordées à aucun autre embranchement de voie ferrée—le double de l'étendue des terres concédées à aucun autre embranchement subventionné au Nord-Ouest. Son président, qui est membre de cette Chambre, est un honorable député qui n'est pas l'ami du gouvernement et qui a été élu comme adversaire du gouvernement. J'ai dit cela ailleurs et l'honorable député de Northumberland a cru qu'il me tenait; de fait il m'a dit deux ou trois fois, avec sa bonne humeur ordinaire, qu'il m'atteinait en pleine poitrine lorsqu'il a démontré que la conduite de M. Sutherland en cette Chambre indique qu'il a été quelque peu influencé par le fait qu'il est le président d'une compagnie qui a reçu une subvention considérable du gouvernement, cet honorable député n'est venu en cette Chambre qu'une ou deux fois pendant la session actuelle, bien que je sois porté à croire que ses commettants le croient beaucoup plus avantageusement occupé dans leur intérêt en Angleterre que s'il était ici. Mais à la dernière session, il était parfois en cette Chambre. Il n'a pas voté très souvent il est vrai; il était souvent absent, en rapport, je crois avec cette entreprise. Le seul vote de parti qui ait été donné en sa présence, d'après ce que j'ai pu découvrir, celui du 10 avril, était un vote direct de non-confiance contre le gouvernement, on amendement à la proposition que la Chambre se formât en comité des subsides, et en cette occasion, l'honorable député a voté avec l'opposition contre le gouvernement. C'est le seul vote de parti qu'il ait donné à la dernière session. Il a voté deux ou trois fois sur des questions au sujet desquelles les votes étaient mêlés de telle façon que par le vote des membres il eût été impossible de découvrir quelles étaient leurs préférences de parti.

M. MITCHELL: Est-ce que cela ne justifie pas un peu mon assertion à l'effet qu'il n'a pas voté souvent contre le gouvernement?

M. WHITE (Cardwell): Il a voté contre le gouvernement lorsqu'il était ici, excepté en ce qui concernait les questions relatives au chemin de fer Canadien du Pacifique; et si les honorables membres de l'opposition sont prêts à dire que M. Sutherland, qu'ils ont appuyé à sa dernière élection, qu'ils ont fait élire au prix de leurs efforts les plus sérieux, qu'ils ont comblé de faveurs de toutes sortes lorsqu'ils étaient au pouvoir, est un homme qui s'est vendu, qui a prostitué sa position, qui a violé ses promesses à ses commettants pour l'amour d'une subvention, qu'ils le disent; cependant le dossier de l'année dernière est là? Eh bien, M. l'Orateur, qu'avons-nous fait? Avons-nous dit, au sujet du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, que nous considérons que c'est une chose condamnable à laquelle nous devons nous opposer, qu'un membre du parlement soit membre d'une compagnie de chemin de fer subventionnée par le gouvernement? Loin de là, M. l'Orateur, M. Sutherland a envoyé d'Angleterre ici un télégramme dans lequel il demande que certains amendements soient faits à sa charte afin de lui permettre de lancer son projet avec plus de succès—projet qui est basé sur ces subventions; et cette Chambre a même suspendu ses règlements afin de permettre la réception de la pétition en faveur de ces amendements, et la présentation et l'adoption d'un bill à cet effet, prouve que cette Chambre ne considère nullement qu'il est déroga-